

**Ouverture du tombeau  
de la Vénérable Elisabeth Bichier de Ages**

FONDATRICE DES FILLES DE LA CROIX (DITES DE LA PUYE)

Le 5 du mois d'août dernier, a eu lieu ici la reconnaissance des restes de la Vénérable Sœur Elisabeth, fondatrice de la Congrégation des Filles de la Croix, sous la présidence de Monseigneur l'Evêque de Poitiers (1).

Monseigneur l'Evêque de Poitiers, arrivé à La Puye le 4 au soir, se rendit le lendemain, vers 8 h. 1/2, à la chapelle du cimetière des Sœurs avec tous les membres du tribunal ecclésiastique chargé de faire la reconnaissance des restes de la Vénérable Sœur. Presque aussitôt, on fit comparaître trois témoins dans le but de leur faire indiquer exactement l'emplacement du tombeau de la « Bonne Sœur ». Deux de ces témoins étaient du bourg de La Puye : Mme veuve Papuchon, née Alexandrine Daigle, et Mme veuve Samoyault, née Marie Corbeau.

(1) La « Bonne Sœur Elisabeth », dont la vie admirable a été écrite par le R. P. Rigaud, Oblat de Saint-Hilaire, est morte en 1838, en odeur de sainteté. Sa Cause de Béatification a été introduite en cour de Rome ; et c'est pour la procédure canonique à poursuivre en vue de cette Cause de Béatification qu'a eu lieu l'ouverture du tombeau de la co-fondatrice des Filles de la Croix.

La première, qui habite La Puye depuis 62 ans, avait été pendant 3 ans élève au pensionnat des Filles de la Croix et y avait connu la vénérable Sœur Elisabeth ; la seconde, née au bourg même de La Puye, et ne l'ayant pour ainsi dire jamais quitté, avait également, dans son enfance, connu la Bonne Sœur. Toutes les deux, bien en mesure d'être informées, affirmèrent avoir toujours vu le tombeau au même endroit, à droite en entrant dans la chapelle du cimetière.

Après quelques autres formalités ayant pour but de contrôler et de confirmer les dires des témoins, on appela les ouvriers chargés de remonter le lourd sarcophage de pierre et de le déposer au milieu de la chapelle. Après avoir prêté serment sur le saint Evangile d'accomplir fidèlement leur travail, chacun pour la partie qui le concernait, ils se mirent à l'œuvre, et la difficile opération s'accomplit sans encombre, grâce à l'habileté et à la bonne volonté de tous ceux qui y prenaient part.

Parmi les personnes de La Puye qui étaient présentes à différents titres se trouvaient M. le maire, MM. Prudent Denier, René et Prudent Rossignol, Georges Suire, Léon Massé, Félix et Joseph Blanchard, Ernest Augereau et André Gaillard.

Lorsque le lourd couvercle de pierre eut été enlevé, l'assistance s'écarta un peu pour laisser à Monseigneur l'Evêque, au Révérendissime Père Abbé de Fontgombaud, à M. l'abbé Michardière, Supérieure et à la T. R. S. Marie-Gabriélie, Supérieure générale des Filles de la Croix, la faveur de pouvoir contempler les premiers restes de la Vénérable Sœur Elisabeth.

Le cercueil en bois de chêne paraissait à peu près intact ; mais le temps et l'humidité en avaient fortement altéré la solidité, et il fut facile d'en disjoindre les planches à demi vermoulues. Alors chacun put voir ce qui restait de ce corps virginal que les mains pieuses des premières Filles de la Croix avaient couché dans ce cercueil il y a bientôt 63 ans. C'était peu de chose assurément, en comparaison de ce que l'on aurait désiré, mais pouvait-on s'attendre à retrouver davantage ?

Outre que ce tombeau était resté depuis 62 ans dans un caveau, souvent en partie remplie d'eau, c'est un fait bien connu et mentionné dans l'histoire de la vie de la vénérable Sœur qu'elle avait demandé à Dieu de hâter la décomposition de son corps, dans la crainte, sans doute, qu'on ne rendit à sa dépouille mortelle les honneurs qu'elle avait vu rendre à celle du Vénérable Père André. Cette demande d'une si héroïque humilité avait été exaucée, et la mort avait accompli hâtivement son œuvre de destruction. Aussi, en dehors des ossements, dont la très grande partie est bien conservée, n'a-t-on retrouvé que peu de chose. Quelques débris de vêtements encore reconnaissables ont pu cependant être recueillis et mis à part. Chose digne de remarque, les objets les mieux conservés sont les insignes de sa Profession religieuse, le crucifix, l'anneau, la couronne d'épines encore posée sur sa tête, la croix de son rosaire, absolument intacte et une partie du rosaire lui-même.

Tous ces objets ont été respectueusement déposés dans deux boîtes spéciales et seront gardés soigneusement, ainsi que les restes des vêtements, dans un endroit où ils seront moins exposés que dans le tombeau aux injures des temps et de l'humidité.

Cependant la Communauté attendait le moment où il lui serait permis, à son tour, de satisfaire sa pieuse curiosité, on pourrait bien dire même sa dévotion, en donnant à ce terme le sens restreint qu'il comporte en pareil cas. Religieuses professes, novices, postulantes, puis les enfants du pensionnat, de l'ouvroir, de l'orphelinat, etc., vinrent donc jeter, en passant sur ces restes aimés, un regard nécessairement rapide, mais pourtant de ceux dont le souvenir ne s'efface jamais.

Pendant le défilé, M. l'abbé Michardière fut heureux de pouvoir faire toucher bon nombre d'objets de piété aux restes de la Vénérable Sœur Elisabeth, Monseigneur ayant eu la bonté de le déléguer spécialement à cet effet.

Ce défilé durait encore, lorsque les quatre médecins dont on avait demandé le concours vinrent successivement jurer sur le saint Evangile de reconnaître et décrire en toute fidélité les restes de la Vénérable Sœur Elisabeth. C'étaient MM. les docteurs Buffet-Delmas, Berland, Robin et Michiels. Ils recueillirent avec précaution tout ce que renfermait le cercueil, déposèrent les ossements sur une table recou-

verte d'une nappe de lin damassée, et en dressèrent un état très détaillé sous forme de procès-verbal, auquel chacun d'eux apposa sa signature.

Cette opération terminée, tous ces ossements ainsi que les débris et poussières recueillis dans le cercueil furent placés dans des boîtes en zinc préparées à cet effet et tapissées intérieurement de batiste, et après les avoir scellés du sceau de Monseigneur l'Evêque de Poitiers, on les déposa dans un nouveau cercueil en chêne, garni de plomb à l'intérieur, avec une épigraphe sur parchemin signée par tous les membres du tribunal canonique et quelques assistants, relatant qu'à cette date du 5 août 1904 on avait reconnu les restes de la Vénérable Sœur Elisabeth.

Sur le cercueil ainsi rempli, fut soudé un premier couvercle de plomb portant une inscription latine dont voici la traduction : « *Corps de la vénérable servante de Dieu Jeanne-Elisabeth Bichier des Ages, cofondatrice de la Congrégation des Filles de la Croix, dites Sœurs de Saint-André, reconnu par Autorité Apostolique selon les règles canoniques et renfermé dans cette bière le 5 août MCMIV* », puis on vissa, par-dessus le couvercle de plomb, un autre couvercle en chêne qui fut scellé, en quatre endroits différents, du sceau de Monseigneur l'Evêque de Poitiers.

Les planches du cercueil primitif furent aussi soigneusement recueillies et renfermées sous scellés dans une boîte neuve qui sera conservée en lieu sûr jusqu'à nouvel ordre. Enfin le nouveau cercueil fut remis dans le sarcophage, et celui-ci fut descendu dans le caveau à la même place d'où on l'avait retiré.

Nous ne faisons que résumer les différentes opérations qui se sont succédé pendant cette journée, mais on comprendra aisément quel temps considérable elles ont exigé, et on admirera avec quelle sagesse la sainte Eglise prend d'avance ses garanties pour le cas où elle aurait à décerner un jour, comme nous l'espérons, les honneurs de la Béatification à la Vénérable Sœur Elisabeth et, par là même, à permettre de distribuer comme reliques tout ce qui a été soigneusement reconnu et mis sous scellés.

Ce sera un beau jour pour nous, que celui où nous pourrons honorer publiquement la vénérable Sœur Elisabeth et la saluer du titre de Bienheureuse.

---